



TARIFS APPLICABLES CRÈCHE

- Valables dès le 1^{er} août 2025 -

Barèmes	REVENU ANNUEL NET fr.		Périodes				
			1/2 journée matin	1/2 journée après-midi	2/3 de journée matin	2/3 de journée après-midi	Journée
			6h45-12h00	13h30-18h45	6h45-14h00	10h30-18h45	6h45-18h45
			Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période
A	0	30'000	10.00	10.00	15.00	15.00	23.00
B	30'001	45'000	13.00	13.00	19.00	19.00	30.50
C	45'001	60'000	14.00	14.00	21.00	21.00	33.00
D	60'001	75'000	15.00	15.00	23.00	23.00	34.00
E	75'001	90'000	22.00	22.00	32.00	32.00	48.00
F	90'001	105'000	28.00	28.00	44.00	44.00	67.00
G	105'001	120'000	34.00	34.00	52.00	52.00	80.00
H	120'001	135'000	39.00	39.00	62.00	62.00	94.00
I	135'001	150'000	44.00	44.00	72.00	72.00	104.00
J	150'001	et +	52.00	52.00	77.00	77.00	119.00

Fratrries : Un rabais de 10 % (hors repas de midi, déjeuner et goûter) est accordé dès le 2^{ème} enfant placé (enfants vivant sous le même toit).
Le tarif plein s'applique à l'enfant qui fréquente le plus l'Institution.

Repas : Le prix du repas de midi (fr.7.50) est ajouté au tarif de la période concernée. Ces frais ne sont pas ajoutés si l'enfant a été excusé dans les délais règlementaires.
Le coût du déjeuner n'est pas facturé s'il est excusé la veille à 18h00 au plus tard.

Collation : Le prix des goûters est inclus dans le tarif de la ou des périodes concernées.

Approuvé par le Conseil Municipal en séance du 7 juillet 2025.



TARIFS **FRATRIES** APPLICABLES **CRÈCHE**

Rabais de 10 % - Voir conditions sous «Tarifs applicables CRÈCHE-NURSERIE»

- Valables dès le 1^{er} août 2025 -

Barèmes	REVENU ANNUEL NET fr.		Périodes				
			½ journée matin	½ journée après-midi	⅔ de journée matin	⅔ de journée après-midi	Journée
			6h45-12h00	13h30-18h45	6h45-14h00	10h30-18h45	6h45-18h45
			Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période	Tarif de la période
A	0	30'000	9.20	9.20	13.70	13.70	21.10
B	30'001	45'000	11.90	11.90	17.30	17.30	27.85
C	45'001	60'000	12.80	12.80	19.10	19.10	30.10
D	60'001	75'000	13.70	13.70	20.90	20.90	31.00
E	75'001	90'000	20.00	20.00	29.00	29.00	43.60
F	90'001	105'000	25.40	25.40	39.80	39.80	60.70
G	105'001	120'000	30.80	30.80	47.00	47.00	72.40
H	120'001	135'000	35.30	35.30	56.00	56.00	85.00
I	135'001	150'000	39.80	39.80	65.00	65.00	94.00
J	150'001	et +	47.00	47.00	69.50	69.50	107.50

Fratrries : Un rabais de 10 % (hors repas de midi, déjeuner et goûter) est accordé dès le 2ème enfant placé (enfants vivant sous le même toit).
Le tarif plein s'applique à l'enfant qui fréquente le plus l'Institution.

Repas : Le prix du repas de midi (fr.7.50) est ajouté au tarif de la période concernée. Ces frais ne sont pas ajoutés si l'enfant a été excusé dans les délais réglementaires.
Le coût du déjeuner n'est pas facturé s'il est excusé la veille à 18h00 au plus tard.

Collation : Le prix des goûters est inclus dans le tarif de la ou des périodes concernées.

Approuvé par le Conseil Municipal en séance du 7 juillet 2025.